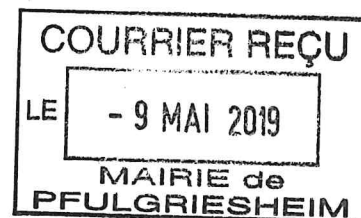


AFFICHÉ LE

10 MAI 2019



PRÉFET DU BAS-RHIN



Projet de Contournement Ouest de Strasbourg – Autoroute A355

Société ARCOS

**AVIS RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
COMPLÉMENTAIRE**

sur les communes de

Achenheim, Hurtigheim, Stutzheim-Offenheim, Dingsheim et Pfulgriesheim

Le public est informé qu'il sera procédé sur les communes d'Achenheim, Hurtigheim, Stutzheim-Offenheim, Dingsheim et Pfulgriesheim, du mardi 11 juin au lundi 1^{er} juillet 2019 inclus, soit pour une durée de 21 jours, à une enquête parcellaire complémentaire, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à la réalisation du projet de contournement Ouest de Strasbourg.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant déclaration de cessibilité ou refusant cette déclaration.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur M. Pierre FROMM, Chef d'exploitation pétrolière à la retraite. Il siègera dans les mairies d'Achenheim, Hurtigheim, Stutzheim-Offenheim, Dingsheim et Pfulgriesheim et visera toutes les pièces du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête, comportant le plan et l'état parcellaire, sera déposé du mardi 11 juin au lundi 1^{er} juillet 2019 inclus, dans les mairies d'Achenheim, Hurtigheim, Stutzheim-Offenheim, Dingsheim et Pfulgriesheim, afin que le public intéressé puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les registres d'enquête parcellaire sont cotés et paraphés par les maires et déposés dans les mairies concernées. Pendant toute la période de l'enquête, les observations portant sur les limites des biens à exproprier, pourront être consignées sur ces registres.

Les observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Pfulgriesheim, désignée siège de l'enquête, par courrier (3, place de la Mairie 67370 Pfulgriesheim) ou par mail (mairie.pfulgriesheim@wanadoo.fr). Elles seront transmises au commissaire enquêteur.

En outre, les déclarations verbales du public seront reçues personnellement par le commissaire enquêteur :

Le mardi 11 juin 2019	de 9h00 à 12h00	à la mairie Pfulgriesheim,
Le vendredi 14 juin 2019	de 10h00 à 12h00	à la mairie d'Achenheim,
Le lundi 17 juin 2019	de 16h00 à 19h00	à la mairie de Stutzheim-Offenheim,
Le vendredi 21 juin 2019	de 9h00 à 12h00	à la mairie de Pfulgriesheim,

Le lundi 24 juin 2019 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Hurtigheim,
Le mercredi 26 juin 2019 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Dingsheim,
Le vendredi 28 juin 2019 de 16h00 à 18h00 à la mairie de Stutzheim-Offenheim.

Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par les soins de la société ARCOS à chaque propriétaire intéressé figurant sur l'état parcellaire, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, avant l'ouverture de l'enquête.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant de l'ouverture de l'enquête sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

À la fin de l'enquête, les registres seront clos et signés par les maires et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, il donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès verbal de l'opération, après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Dans le même délai, il transmettra au Préfet du Bas-Rhin le dossier et les registres, assortis du procès-verbal et de son avis.

Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture du Bas-Rhin, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique, bureau 108, à Strasbourg.